



S.N.M.S.A.C. – UNSa Aérien
Syndicat National des Mécaniciens et Spécialistes de l'Aviation Civile
Bureau National

Les organismes de réglementation manquent-ils à leur devoir en matière de sécurité aérienne ?

LA PERTE DE CONTRÔLE CONDUIT AU DÉSASTRE !

Le manque de contrôle réel de l'industrie aéronautique par les autorités aéronautiques nationales sera le thème principal du 40e Congrès Annuel de l'AEI (Aircraft Engineers International), qui se tiendra du 31 octobre au 4 novembre 2012.

L'industrie aéronautique prône depuis quelques temps déjà l'autoréglementation et l'externalisation accrue, non pas comme moyens d'améliorer la sécurité, mais plutôt afin de réduire les coûts et d'accroître les bénéfices.

L'histoire récente est pleine d'exemples de désastres qui auraient pu être évités et qui, par essence, sont les fruits de la cupidité et d'un contrôle insuffisant.

L'accident survenu en 2010 sur la plate-forme de forage **Deepwater Horizon dans le Golfe du Mexique** en est le parfait exemple. La société pétrolière concernée avait externalisé le forage auprès d'un tiers et, bien évidemment, personne ne veut assumer la responsabilité de ce qui s'est passé. Le ministère de la Justice des États-Unis a décidé de poursuivre la compagnie pétrolière en justice pour grave négligence, même s'il est trop tard pour prévenir les dégâts déjà subis.

« D'ailleurs, il est désormais largement reconnu que le manque de contrôle par les organismes de réglementation des marchés financiers à l'échelle mondiale a été un facteur majeur dans la crise financière actuelle. En outre, d'autres domaines, tels que la santé et l'éducation, font l'objet de pareilles allégations en ce qui concerne le manque de contrôle. Non seulement, c'est une situation tragique pour ceux qui en ont fait les frais ou qui sont directement impliqués, mais en plus, c'est à la société dans son ensemble de payer le prix pour remédier à la situation. Dans le même temps, les magnats de l'industrie et les hauts dirigeants s'en sortent généralement en ayant atteint leurs objectifs de croissance des bénéfices et en empochant d'énormes bonus. Ils sont peu nombreux à assumer la responsabilité de leurs erreurs et encore moins nombreux à se voir condamnés suite à une procédure juridique. »

« Cette tendance néfaste est en train de se répandre à travers l'aéronautique tel un cancer. Le secteur de l'aéronautique a profité de la réticence des gouvernements à le réglementer de manière raisonnable pour se débarrasser de contrôles de processus stricts qui amélioreraient la sécurité mais réduisaient les bénéfices. L'histoire nous a beaucoup appris sur la nature humaine. Rien de surprenant donc à ce que les responsables de l'aéronautique confondent leurs priorités lorsqu'ils sont confrontés à des situations financières difficiles. »

« Soyons clairs : ce sont les bénéfices, et non pas la sécurité, qui l'emportent. Cette position est soutenue par les organismes de réglementation, qui sont eux-mêmes contraints par les gouvernements à cours d'argent de faire des économies, » explique **Fred Bruggeman, Secrétaire Général de l'AEI.**

L'AEI ne cesse de rappeler l'effet qu'aura ce manque de contrôle sur la sécurité aérienne. Plusieurs accidents récents auraient pu être entièrement évités, les rapports d'accident mettant en avant les manques de contrôle.



S.N.M.S.A.C. – UNSa Aérien

Syndicat National des Mécaniciens et Spécialistes de l'Aviation Civile

Bureau National

L'AEI n'arrête pas de frapper aux portes des **Administrations Nationales de l'Aviation Civile (DGACs)**, ainsi que de l'**AESA (l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne)**, mais malheureusement, personne n'écoute ceux qui sont en première ligne de la maintenance aéronautique. En effet, nous, **Personnels de Maintenance Aéronautique**, sommes sans cesse les témoins des efforts de l'industrie pour démanteler les procédures de sécurité éprouvées ou compromettre le travail de professionnels de la sécurité chevronnés, chaque fois que l'opportunité se présente, et ce en vue de raccourcir de plus en plus les délais. **Croyez-nous, « CELA DÉBOUCHERA SUR D'AUTRES TRAGÉDIES ».**

L'AEI profitera de l'opportunité offerte par son **Congrès Annuel 2012** pour discuter avec ses membres de la manière d'améliorer le dialogue avec les organismes de réglementation afin d'essayer de les convaincre de recentrer leurs efforts car **la tendance actuelle de nivellement par le bas favorise les bénéfiques au détriment de votre sécurité.**

Depuis sa création en 1972, l'AEI s'est imposé au sein de la communauté de l'aviation civile comme la seule organisation représentant les intérêts de plus de 45 500 mécaniciens et techniciens de maintenance aéronautique titulaires d'une licence aéronautique, provenant de 40 Associations et Syndicats, repartis dans 32 pays à travers le monde.

<u>ALAEA</u>	<u>Australia</u>	<u>TWU</u>	<u>Fiji Islands</u>	<u>EPTAOA</u>	<u>Greece</u>	<u>AEA</u>	<u>India</u>
<u>SAEB</u>	<u>Bangladesh</u>	<u>ITA</u>	<u>Finland</u>	<u>SESOA</u>	<u>Greece</u>	<u>KAE&PA</u>	<u>Kuwait</u>
<u>AAE</u>	<u>Bulgaria</u>	<u>SNMSAC</u>	<u>France</u>	<u>SHMOA</u>	<u>Greece</u>	<u>AAE</u>	<u>Malta</u>
<u>ASISEKA</u>	<u>Cyprus</u>	<u>BPVL</u>	<u>Germany</u>	<u>STOA</u>	<u>Greece</u>	<u>STAM RAM</u>	<u>Morocco</u>
<u>CAAE</u>	<u>Czech Republic</u>	<u>VL E.V.</u>	<u>Germany</u>	<u>FVFI</u>	<u>Iceland</u>	<u>UNIE</u>	<u>Netherlands</u>
<u>AMEA</u>	<u>New Zealand</u>	<u>APTA</u>	<u>Portugal</u>	<u>APTEA</u>	<u>Spain</u>	<u>TALTA</u>	<u>Turkey</u>
<u>NAAPE</u>	<u>Nigeria</u>	<u>SITEMA</u>	<u>Portugal</u>	<u>ASETMA</u>	<u>Spain</u>	<u>UTED</u>	<u>Turkey</u>
<u>NFO</u>	<u>Norway</u>	<u>CAAETUR</u>	<u>Russia</u>	<u>ALAE</u>	<u>Sri Lanka</u>	<u>ALAE</u>	<u>United Kingdom</u>
<u>NHF</u>	<u>Norway</u>	<u>SAEA/UVMS</u>	<u>Serbia</u>	<u>SFF</u>	<u>Sweden</u>	<u>AMFA</u>	<u>USA</u>
<u>SAEP</u>	<u>Pakistan</u>	<u>UATAA/ SLTO</u>	<u>Slovenia</u>	<u>PUSH</u>	<u>Switzerland</u>	<u>ZAMEA</u>	<u>Zimbabwe</u>

Les 5 Associations et Syndicats listés ci-dessous sont en procédure d'adhésion à l'AEI au cours du Congrès Annuel de l'Aircraft Engineers International qui se tiendra du 31/10 au 03/11/2012 à Malte.

<u>SMA</u>	<u>Algeria</u>
<u>KAE</u>	<u>Kazakhstan</u>
<u>STEMA</u>	<u>Madagascar</u>
<u>PAMA</u>	<u>Malaysia</u>
<u>ANTAT</u>	<u>Tunisia</u>

L'AEI est une Organisation Internationale à but non lucratif.

L'AEI est une Organisation Professionnelle représentant avec une voix unique au niveau mondial les mécaniciens et techniciens titulaires de licence en maintenance aéronautique.

L'AEI favorise la sécurité aérienne tout en représentant et défendant les intérêts sociaux et professionnels du Personnel de Maintenance Aéronautique au niveau Européen et Mondial.

L'AEI est précurseur des valeurs : « Facteurs Humains et Culture Juste et Equitable. »

L'AEI est en contact avec les syndicats et associations membres du monde entier.

Communiqué de Presse Octobre 2012 AEI

A. MOHAMED, Secrétaire Europe-Afrique de l'AEI
Représentant du SNMSAC à l'AEI

Siège National : 17 rue Paul VAILLANT COUTURIER - 94310 Orly

Téléphone : 01.48.53.62.50 Télécopie : 01.48.53.62.51, Email : bureaunational@snmsac.com, Site Web : <http://www.snmsac.com>